



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour la poursuite des travaux de mise en conformité du Musée d'art et d'histoire

(Du 11 juin 2012)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'objectif du présent rapport est de solliciter de votre Autorité un crédit concernant la poursuite des travaux de mise en conformité et de rénovation du bâtiment principal du Musée d'art et d'histoire, à savoir :

- la création d'un sas en verre à l'entrée principale ;
- l'installation d'un monte-charge permettant l'accès aux handicapés et aux matériaux lourds ;
- la rénovation douce du hall d'entrée.

Ce rapport vous renseignera sur l'historique du dossier, les besoins des utilisateurs, les besoins techniques et de sécurité, l'aspect énergétique ainsi que le calendrier des travaux. Il se conclura par des considérations financières et un projet d'arrêté.

1. Historique du bâtiment

Le bâtiment principal du Musée d'art et d'histoire a été érigé de 1884 à 1886 afin d'y déposer les collections d'art de la Ville. A son inauguration, il abritait les collections d'art, comme initialement prévu, mais aussi celles d'histoire, de numismatique, d'ethnographie et d'archéologie. Au fil des ans, les collections d'ethnographie et d'archéologie ont quitté l'institution pour être présentées dans leurs lieux propres. Dès lors, le musée a été consacré aux collections d'art, d'arts appliqués, d'histoire et de numismatique. Ce musée accueille annuellement plus de 30'000 visiteurs. Situé près du port, il est une image de marque et de prestige de notre ville.

2. Historique des travaux de rénovation

Un programme de rénovation du musée a été initié dans les années nonante pour adapter les salles d'exposition aux conditions de conservation exigées par le Conseil international des musées (ICOM). La première étape de rénovation avait concerné la réfection des cimaises¹ des salles d'exposition du premier étage.

En 1998, ce fut au tour des façades d'être restaurées, en vue de l'exposition nationale prévue initialement en 2001.

Enfin, les verrières des salles du premier étage, datant de la construction du bâtiment et arrivées au stade de la fracture spontanée, ont dû être remplacées. Cette dernière opération, réalisée en deux étapes, en 2002 puis en 2005, a permis d'assurer non seulement la sécurité des visiteurs mais également d'améliorer les qualités énergétiques et les conditions climatiques des lieux d'exposition. Pour des raisons de conservation des œuvres exposées, il est en effet impératif de limiter les variations du degré d'hygrométrie et de température dans ces salles.

¹ Moulure à hauteur d'appui sur laquelle on place la première rangée des tableaux d'une exposition. (définition, Le petit Robert).

3. Travaux d'assainissement et d'optimisation climatique

Les travaux réalisés dans les salles du premier étage avaient pour objectifs d'une part, de garantir la sécurité des visiteurs et des œuvres et, d'autre part, de garantir un climat stable dans les salles dans lesquelles sont exposées des œuvres de grande valeur. Les directives de l'ICOM concernant les conditions climatiques impliquent une maîtrise de la variation du degré d'hygrométrie et de la température. Afin d'atteindre cet objectif dans l'ensemble du bâtiment, il reste à gérer de manière plus efficace le flux d'air provenant de l'imposante porte d'entrée. La taille de cette porte et sa fermeture aléatoire (s'ouvre spontanément en cas de grand vent) compromettent gravement la maîtrise du climat. Les salles sont glaciales en hiver (11° hiver 2011-2012 par exemple) et étouffantes en été.

En parallèle à ce projet d'assainissement climatique, nous souhaitons améliorer l'accueil des visiteurs et mettre en conformité les installations d'accès du Musée d'art et d'histoire pour les handicapés.

A futur, nous envisageons de réaliser la restauration des décors monumentaux (toiles et plâtre peints) de la cage d'escaliers ainsi que les vitraux du hall au premier étage réalisés par Paul Robert et Clément Heaton. Nous avons déjà effectué les premières études nécessaires à ces importantes interventions de restauration, dont les dépenses figureront dans une prochaine planification financière.

4. Mise en conformité : accès et accueil au musée

Les travaux portent sur (voir plans en annexe) :

- la réalisation d'un sas d'entrée en verre ;
- la création d'un accès conforme aux normes ;
- une rénovation douce du hall d'entrée.

4.1. Réalisation d'un sas d'entrée en verre

La création d'un sas en verre répond à plusieurs objectifs :

- la conservation des œuvres d'art nécessite une température et un taux d'humidité constants. Les variations brusques de ces valeurs mettent les œuvres sous tension et occasionnent des dégâts importants (craquelures de la couche picturale, fissures, etc.). Les prêteurs conditionnent leurs prêts au respect des normes ICOM. La création du sas d'entrée permettra de contrôler et d'assurer ces conditions indispensables. Ce sas complète et achève le processus du contrôle climatique commencé en 2002 avec le remplacement de l'ensemble des verrières du bâtiment.
- L'absence de sas d'entrée ainsi que la taille de la porte d'accès au bâtiment principal génèrent des déperditions thermiques importantes dans le hall. A chaque ouverture de la porte, l'air extérieur s'engouffre dans le musée. Pendant la période hivernale, un épais rideau est posé pour tenter de contenir le flux d'air froid, mais cette mesure est insuffisante. La porte elle-même, d'origine, laisse passer l'air (elle est perméable). La présence d'un sas permettra de contenir ces flux d'air.
- Les portes en bois seront ouvertes pendant les heures d'accueil du public, laissant ainsi pénétrer la lumière naturelle dans le hall d'accueil. Le musée sera plus attractif et accueillant pour les visiteurs. Les conditions de travail seront aussi grandement améliorées pour les réceptionnistes. Elles sont actuellement confinées dans une cabine en verre qui sera remplacée par une structure plus accueillante, de type comptoir.
- Le sas est conçu de manière à ce que la première porte en verre ait le temps de se refermer avant l'ouverture de la seconde. La porte extérieure est logée dans l'embrasure existante, de manière à ce que l'intégration en façade reste discrète. La seconde porte à l'intérieur s'ouvrira comme la première, de manière manuelle. Par ce système de sas, nous évitons ainsi l'appel d'air qui accompagne chaque entrée ou sortie du musée.
- La porte en bois à deux vantaux, d'origine, est préservée. Elle sera maintenue en position ouverte pendant les heures d'ouverture au public et close pour renforcer la sécurité lorsque le musée est fermé. Cette mesure permettra au public de savoir immédiatement si le musée est ouvert ou fermé.

Concrètement, le sas sera exécuté en verre sécurisé et installé dans l'encadrement de la porte existante (surface de 3 mètres sur 3 mètres, hauteur de 4,65 mètres). Il n'émargera pas sur la façade extérieure.



Ce projet a été soumis par deux fois à la Commission d'urbanisme. Toutes ses remarques ont fait l'objet d'une étude attentive. Pour répondre à ses vœux, le sas en verre a été rehaussé et il sera dépourvu de structures métalliques. En revanche, la suggestion d'équiper les portes de mécanismes d'ouverture automatiques au sol n'a pas été retenue pour des raisons de fonctionnement, de configuration des lieux et de coût.

Cette intervention nécessite l'adaptation de la dernière volée d'escaliers extérieurs, afin d'agrandir le palier du fait que la porte en verre s'ouvre contre l'extérieur conformément aux exigences légales. Ce travail sera réversible, car il consiste à poser sur les marches existantes de nouvelles marches en béton dont la surface sera travaillée avec soin (voir plan et coupe annexées). Une main-courante centrale reliant l'esplanade à la porte sera installée pour faciliter l'accès au musée. Le sas permettra ainsi de maintenir les grandes portes en bois ouvertes pendant les heures d'ouverture au public.

4.2. Création d'un accès conforme aux normes

Actuellement, les personnes à mobilité réduite accèdent au musée par une porte de service située en bas d'une rampe à forte déclivité (17%), parallèle au bâtiment se terminant sur un mur, alors que la norme maximale de déclivité est de 6%. Cette rampe est également utilisée par les techniciens et les livreurs pour le transport d'objets encombrants et lourds (matériel et œuvres). Cette situation comporte des risques d'accident pour toute personne empruntant cette rampe, en cas de perte de contrôle, tant pour les visiteurs en chaises roulantes que pour les techniciens manipulant des objets lourds.

La solution envisagée pour remédier à cette situation est l'aménagement d'une plate-forme élévatrice dans l'axe de l'entrée existante, ce qui permettra de satisfaire aux deux fonctions (handicapés et livraisons). Pour cela, un arbre de minime importance devra disparaître et sa compensation est d'ores et déjà prévue. La sécurité sera de cette manière garantie en utilisation, mais également aux alentours grâce à la pose d'une barrière.

4.3. Rénovation douce du hall d'entrée

La réalisation du sas implique une réorganisation du hall d'entrée qui s'accompagnera :

- en accord avec l'architecture du sas, d'un changement des revêtements de sols. Un tapis de propreté sera également intégré dans le sas ;
- d'un rafraîchissement des peintures des murs, des boiseries et des plafonds ;
- d'une mise au goût du jour de l'éclairage artificiel en fonction des nouvelles technologies et de la relecture des lieux. De plus, le mobilier devra être complété afin de l'adapter à la situation nouvelle (en particulier la caisse et les présentoirs) ;
- de la création d'une structure simple, de type comptoir, pour la réception, en remplacement de l'actuelle « cage en verre » dans laquelle se trouvent les réceptionnistes en raison de la température ambiante du hall.

5. Devis des travaux

| | CHF |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Travaux préparatoires | 18'000.- |
| <p>Installation de chantier, démolition, sas provisoire pour pouvoir travailler à l'abri des intempéries et garantir un climat propice à l'exploitation des lieux, protection des ouvrages existants et des abords, mise en place d'accès provisoires. Enlèvement d'un arbre, démolition, protection et sécurité, terrassement, fouilles.</p> | |
| Travaux de construction | 297'000.- |
| <p>Création d'un nouvel escalier, création du sas. Réalisation de la fosse pour la plate-forme. Mise en conformité des barrières. Changement des revêtements de sol et rafraîchissement du hall d'entrée.</p> | |
| Equipement | |
| Fourniture et pose de la plate-forme élévatrice | 60'000.- |
| Complément du mobilier existant | 12'000.- |
| Frais secondaires, assurances | 4'000.- |
| <p>Autorisations, taxes, gabarits, échantillons, reproduction de documents, assurances.</p> | |
| Divers et imprévus | 9'000.- |
| <p>Réserve pour impondérables liés à tous travaux de rénovation.</p> | |
| Total TTC | <u>400'000.-</u> |

6. Calendrier

Les travaux, qui dureront un peu plus de trois mois, se dérouleront en deux étapes afin d'éviter de perturber l'accès des visiteurs des expositions d'ores et déjà programmées.

Première étape (fin été 2012/août-septembre)

Réalisation de la fosse et la plate-forme élévatrice.

Deuxième étape (printemps 2013)

Création du nouvel escalier, installation du sas et des portes extérieures. Changement du revêtement de sol et rafraîchissement du hall d'entrée.

7. Financement

Ces travaux sont inscrits à la planification des investissements 2010/2013 et à hauteur de 400'000 francs au budget 2012 des investissements.

| <u>Charges financières :</u> | CHF |
|---------------------------------------------------------------|------------------------|
| Amortissements (7%) | 28'000.- |
| Charges d'intérêts moyenne (3%), calculée sur le demi-capital | 6'000.- |
| | <hr/> |
| Total | <u>34'000.-</u> |

Ces charges financières seront facturées par la Section de l'urbanisme et de l'environnement à la Section de la culture sous la forme de charges immobilières supplémentaires. Ce montant a été pris en compte dans le budget 2012 et figurait à hauteur de 539'183 francs dans les comptes 2011.

8. Conclusion

Cette dernière étape de mise en conformité et de conservation du patrimoine communal permettra au Musée d'art et d'histoire d'offrir aux visiteurs des conditions d'accès modernes. Sa réalisation accroîtra la sécurité tant du personnel que des visiteurs handicapés. Enfin, ces travaux permettront d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

C'est pourquoi nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 11 juin 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol

Projet

**Arrêté
concernant une demande
de crédit pour la poursuite des travaux de
mise en conformité du Musée d'art et d'histoire**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

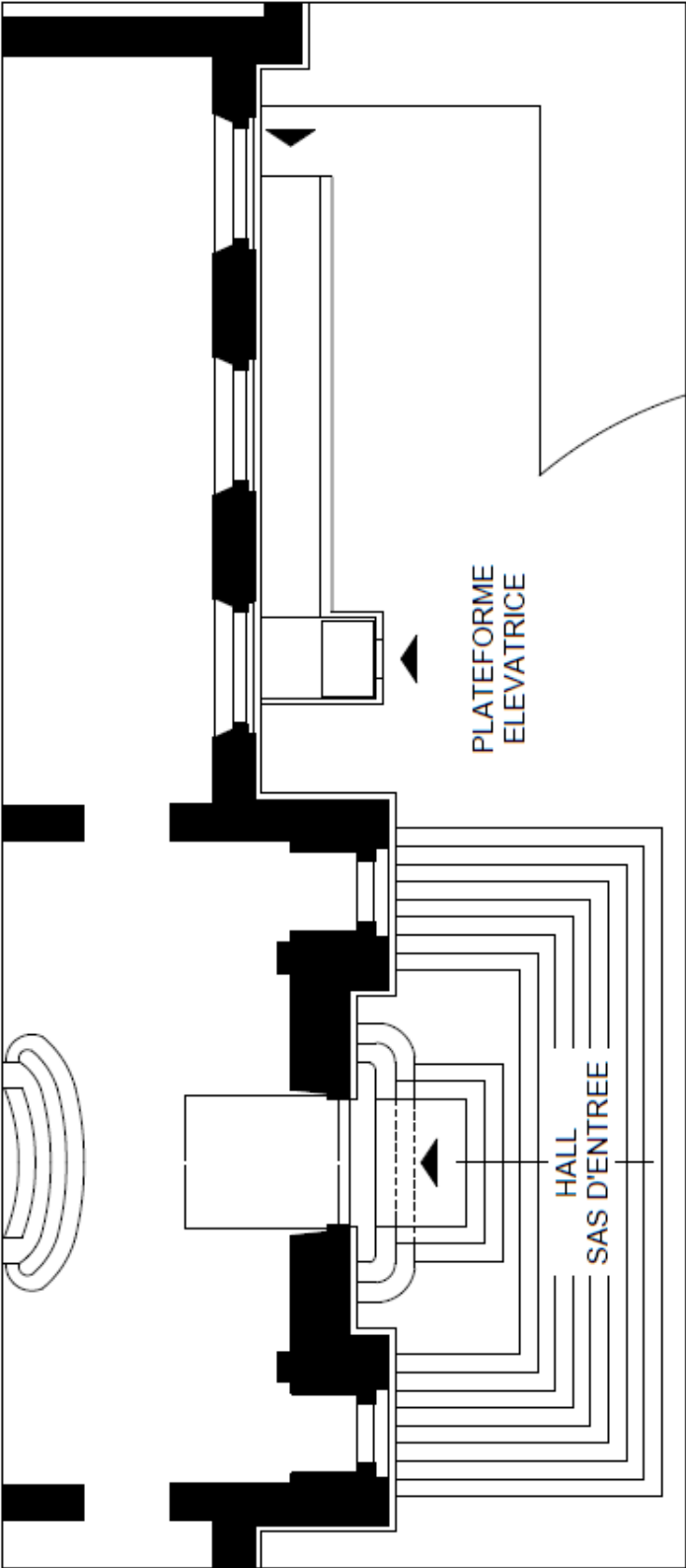
arrête :

Article premier.- Un crédit de 400'000 francs est accordé au Conseil communal pour la poursuite des travaux de mise en conformité du Musée d'art et d'histoire.

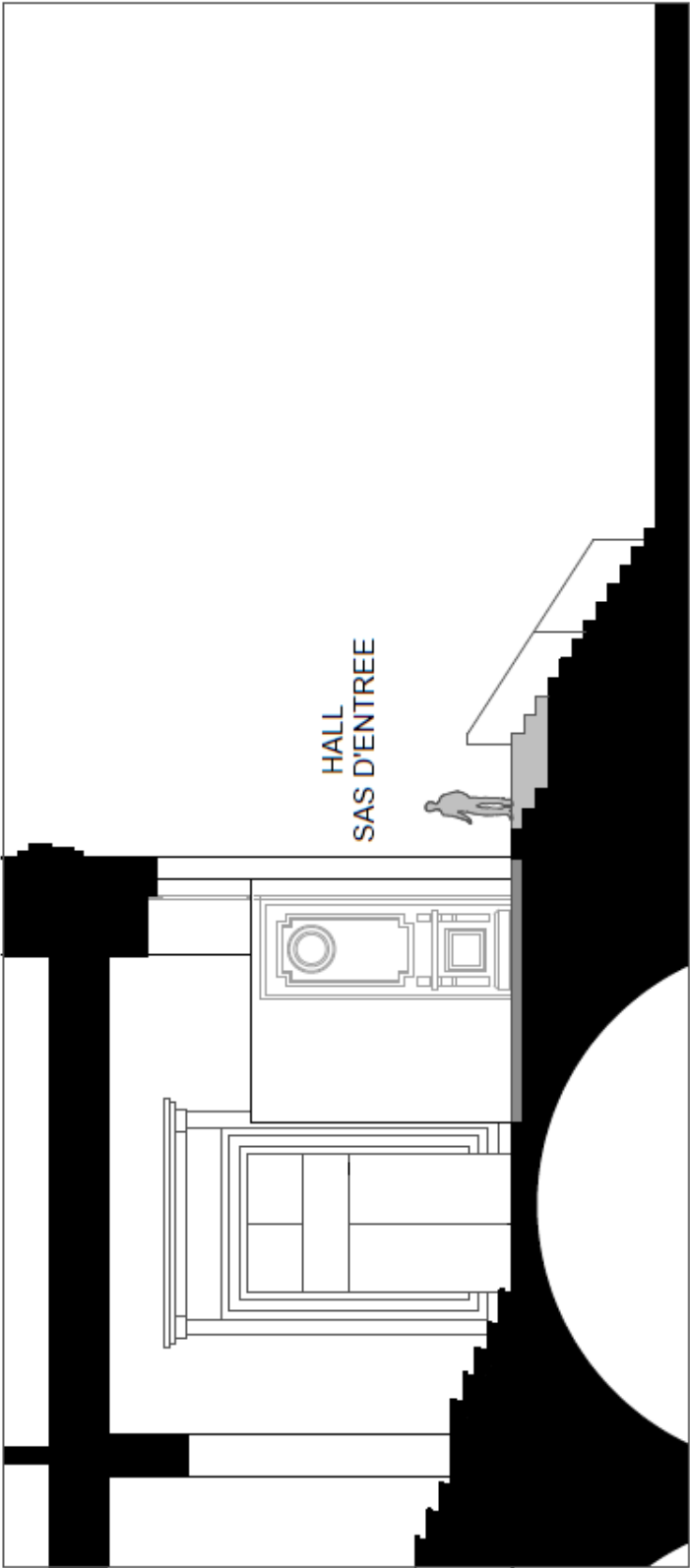
Art. 2.- L'amortissement au taux légal de 7% sera porté à la charge de la Section de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Art. 3.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

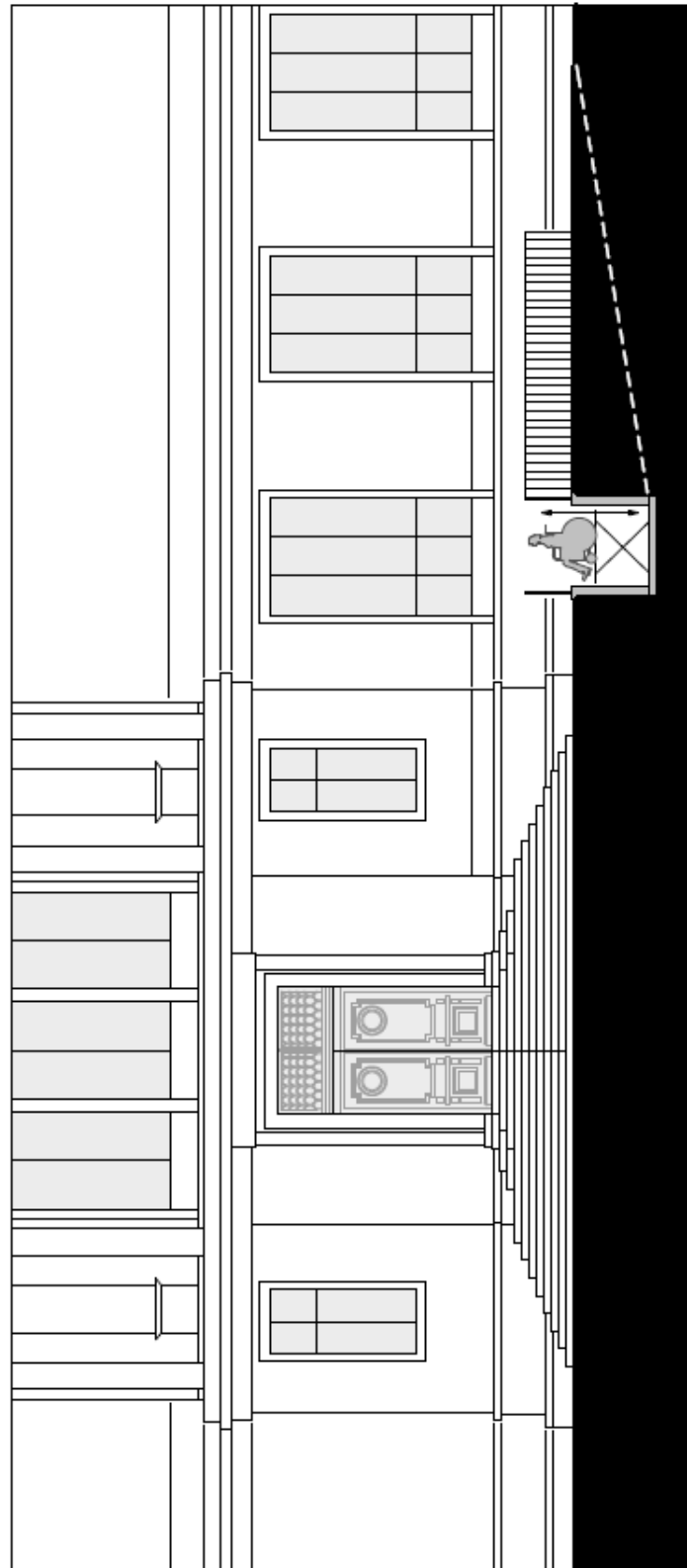
Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.



PLAN



COUPE



PLATEFORME
ELEVATRICE

HALL
SAS D'ENTREE

ELEVATION